

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHONE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°25-DC040

Conseil Communautaire du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle des fêtes de Confort, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

Présents :

BILLIAT :

CHAMPFROMIER : Jacques VIALON

CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT

CONFORT : Daniel BRIQUE - Raphaël CASTIGLIA

GIRON :

INJOUX-GENISSIAT : Joël PRUDHOMME - Sophie SELLIER

MONTANGES : Christophe MARQUET

PLAGNE : Philippe DINOCHÉAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Pierre CHARPY

SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT

VALSERHÔNE : Isabelle DE OLIVEIRA - Jean-Pierre FILLION – Patrick PERREARD - Katia

DATTERO - Gilles ZAMMIT - Annick DUCROZET - Marie-Françoise GONNET - Serge RONZON –

Sandra LAURENT-SEGUI - Catherine BRUN - Sacha KOSANOVIC - Christiane RIGUTTO

VILLES : Guy SUSINI

Absents : Jean-Marc BEAUQUIS - Antoine MUNOZ - Florian MOINE - Benjamin VIBERT -

Anthony GENNARO –

Pouvoirs : Gilles FAVRE à Jacques VIALON

Lucie JOUHAUD à Elisabeth JEAMBENOIT

Denis MOSSAZ à Joël PRUDHOMME

Patricia VERDET à Sophie SELLIER

Gilles THOMASSET à Pierre CHARPY

Régis PETIT à Patrick PERREARD

Mourad BELLAMMOU à Isabelle DE OLIVEIRA

Sebahat BULUT à Catherine BRUN

Marielle BERGERET à Christiane RIGUTTO

Présents : 23

Pouvoirs : 9

Votants : 32

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20250327-25-DC040-DE
Date de télétransmission : 02/04/2025
Date de réception préfecture : 02/04/2025

Date de la convocation : 14 mars 2025

Secrétaire de séance : Catherine BRUN

Nature de l'acte : 7. Finances locales – 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Affectation des résultats 2024 du budget annexe assainissement

Madame Catherine BRUN, Vice-Présidente déléguée, expose que conformément à l'instruction M49, le Conseil Communautaire doit procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2024 à l'appui du compte administratif et du compte de gestion.

Madame la Vice-Présidente propose d'affecter les résultats du budget annexe assainissement comme suit :

Estimation des RESULTATS 2024 Budget Assainissement

| FONCTIONNEMENT | |
|---|-----------------------|
| Dépenses de fonctionnement | 2 429 071,91 € |
| Recettes de fonctionnement | 2 821 829,37 € |
| Résultat de fonctionnement 2024 | 392 757,46 € |
| Résultat reporté exercice antérieur (002) | 1 141 911,24 € |
| Résultat de clôture à affecter | 1 534 668,70 € |

| INVESTISSEMENT | |
|---|---------------------|
| Dépenses d'investissement | 1 320 903,16 € |
| Recettes d'investissement | 1 648 382,27 € |
| Résultat investissement 2024 | 327 479,11 € |
| Résultat reporté exercice antérieur (001) | 201 651,76 € |
| Résultat de clôture à affecter | 529 130,87 € |

| | |
|-------------------------|-----------------------|
| Résultats cumulé | 2 063 799,57 € |
|-------------------------|-----------------------|

| | |
|------------------------------------|---------------------|
| Restes à réaliser dépenses | 535 394,59 € |
| Restes à réaliser recettes | 1 011 013,80 € |
| Solde des restes à réaliser | 475 619,21 € |

| | |
|------------------------|---------------------|
| Résultat de RAR | 475 619,21 € |
|------------------------|---------------------|

| AFFECTATIONS DES RESULTATS | |
|--|----------------|
| 002 Résultat de fonctionnement reporté | 1 534 668,70 € |
| 001 Excédent d'investissement reporté | 529 130,87 € |
| Affectation 1068 | - € |

Elle propose au Conseil communautaire d'affecter les résultats 2024 du budget annexe assainissement tel que présenté.

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20250327-25-DC040-DE
Date de télétransmission : 02/04/2025
Date de réception préfecture : 02/04/2025

Madame la Vice-Présidente déléguée rappelle l'examen en commission des finances du 10 mars 2025.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente déléguée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2311-5,

VU la délibération n° 25-DC026 approuvant le compte de gestion du budget annexe assainissement pour l'exercice 2024,

VU la délibération n°25-DC033 approuvant le compte administratif du budget annexe assainissement pour l'exercice 2024

CONSIDERANT que l'instruction budgétaire et comptable M49 prévoit qu'après l'approbation du compte administratif, il appartient à l'Assemblée délibérante d'affecter les résultats constatés pour l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

- **D'AFFECTER** les résultats du budget annexe assainissement comme suit :

L'excédent de fonctionnement 2024 de **1 534 668,70 €** est reporté au budget 2025 en recettes de fonctionnement au compte 002 (excédent reporté)

L'excédent d'investissement 2024 de **529 130,87 €** est reporté en recettes d'investissement au budget 2025 au compte 001 (excédent reporté).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valselhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

Publié le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La secrétaire de séance,

Catherine BRUN



Le Président,

Patrick PERRÉARD



Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20250327-25-DC040-DE
Date de télétransmission : 02/04/2025
Date de réception préfecture : 02/04/2025

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20250327-25-DC040-DE
Date de télétransmission : 02/04/2025
Date de réception préfecture : 02/04/2025